MAIRIE DE SAINT-LARY-SOULAN HAUTES-PYRENEES

65170 SAINT-LARY-SOULAN

Tél.: 05.62.40.87.87 Fax: 05.62.39.49.22

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2017

MP

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six septembre à vingt-et-une heures, le

Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Jean-Henri MIR**, **Maire**.

<u>ÉTAIENT PRÉSENTS</u> : Jean-Henri MIR - Pierre FORGUE - Maryse POMÉ – Jacques ROCA Aline NARS - René DARAN – Hélène GUIOUNET - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE -Jacques CAZALA - Daniel GASPA -

PROCURATIONS: André MIR à Jean-Henri MIR.

Jean-Matthieu NOGUERO à Aline NARS

ÉTAIENT ABSENTS (excusés) : Jean-Marie MIR - André BÉGUÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Pierre FORGUE

◆ approuve le procès-verbal de la réunion du 4 septembre 2017.

Approuvé.

♦ décide de l'organisation d'un accueil des enfants de 3 à 11 ans les mercredis hors vacances scolaires dans les locaux de l'école et adopte les tarifs proposés :

½ journée sans repas : 4 €
½ journée avec repas : 9 €
Journée entière : 12 €

Adoptée à l'unanimité.

♦ fixe, sur proposition de la SAS LE MERCURE DE SAINT-LARY, les tarifs hiver 2017/2018 du "Complexe Sensoria" et demande la réouverture du Rio aux dates d'ouverture de la station de sports d'hiver.

Adoptée à l'unanimité.

◆ adopte le projet de convention avec le Pays des Nestes relatif aux travaux de restauration dans la vallée du Rioumajou pour un montant estimé de 32 200 € HT (enlèvements d'arbres sur le ruisseau de Péguère et de la Piarre).

Adoptée à l'unanimité.

♦ approuve, dans le cadre du programme France Télécom 2017, le projet relatif à la "mise en souterrain du réseau de télécommunication Rue du Chemin de Sailhan en coordination avec les réseaux électriques "pour un montant total de 15 200 €.

Adoptée à l'unanimité.

♦ autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de Déclaration Préalable pour la construction d'un local technique de protection de la station d'épuration au Restaurant d'Altitude du « MERLANS » à ESPIAUBE.

Adoptée à l'unanimité.

♦ approuve le versement d'une aide financière exceptionnelle aux communes sinistrées par l'ouragan Irma et décide de reverser la somme de 500 € sur le compte de la structure Fondation de France.

Adoptée à l'unanimité.

- ◆ Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal Il est donné communication des décisions prises par le Maire.
- **♦** Informations diverses :

♦ Documents PLUi – Remarques du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,

Jean-Henri MIR